



# PRÉFET DES PYRÉNÉES- ATLANTIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de presse

### Le Bassin de Lacq

Pau, le 05/06/2020

#### Une attention renforcée de l'État

La deuxième phase du déconfinement amorcée le 2 juin permet une reprise de l'activité économique sur le bassin de Lacq. Fort de quatre plates-formes industrielles qui comptent 20 établissements SEVESO sur une superficie de près de 700 hectares, l'enjeu économique est considérable.

Le préfet des Pyrénées-Atlantiques tient à accompagner cette reprise tout en étant particulièrement vigilant concernant les risques industriels et la sécurité de tous, en rappelant que l'État porte une attention renforcée aux plates-formes industrielles installées autour du bassin de Lacq. Pour cela, il précise les modalités de contrôle en vigueur.

Les autorisations préfectorales de ces installations, établies sur la base de textes réglementaires nationaux et communautaires, prescrivent aux exploitants les dispositions visant à garantir la maîtrise du risque et les normes concernant les différents rejets dans le milieu naturel.

Cette zone industrielle fait l'objet d'une grande attention des services de l'État, pour assurer la maîtrise des risques en lien avec les dispositions réglementaires. Le bassin dispose de différents plans de prévention et d'intervention visant à gérer la survenance de tout événement majeur ayant un impact à l'intérieur et à l'extérieur des sites.

Chaque année, ces installations prioritaires font l'objet d'au moins un contrôle par l'inspection des installations classées afin de vérifier le respect des prescriptions suivant un thème choisi en lien avec les objectifs nationaux de contrôle. C'est ainsi 42 contrôles qui ont été réalisés en 2019 et 2 arrêtés préfectoraux mettant en demeure l'exploitant de respecter les dispositions de son autorisation qui ont été pris. Des contrôles inopinés viennent compléter ce dispositif tandis que chaque établissement a la charge de suivre l'autosurveillance de ses rejets dans un cadre réglementaire.

Les démarches de réduction à la source des émissions atmosphériques, combinées à une réduction d'activité, ont conduit ces dernières années à des baisses très importantes et régulières des rejets des polluants historiques traceurs de l'activité industrielle du bassin, comme le dioxyde de soufre (d'un facteur 10 en 10 ans) ou les composés organiques volatils totaux (d'un facteur 5 en 10 ans). En outre, depuis plusieurs décennies la qualité de l'air sur le bassin est suivie par ATMO NA (observatoire régional de l'air agréé par le ministère de la transition écologique et solidaire), qui publie sur son site internet les résultats de la surveillance en dioxyde d'azote, dioxyde de soufre et poussières.

Le fonctionnement dans le respect des valeurs limite de rejets peut malgré tout, dans certaines conditions, engendrer une gêne pour les riverains. Afin de suivre au mieux ces périodes et mettre en place une approche partenariale entre les riverains et les industriels, [une plate-forme ODO](#)<sup>1</sup> a été mise en place pour permettre le signalement de ces situations. Le traitement de ces informations est réalisé chaque semaine par les industriels regroupés en association puis est diffusé sur le site [www.universlacq.fr](http://www.universlacq.fr).

Toutefois, la nature et l'origine des causes de ces nuisances ne sont pas facilement établies au regard de la complexité d'une plate-forme industrielle. L'inspection des installations classées a constaté que les dispositions

1 **Site internet** : <https://www.atmo-nouvelleaquitaine.org/article/observatoire-des-odeurs-dinduslacq-64>

réglementaires actuelles en matière de rejets atmosphériques imposées aux industriels étaient globalement respectées mais cela n'apparaît pas suffisant pour garantir l'absence de nuisance au regard du nombre de signalements réalisés.

Aussi en 2019, le préfet des Pyrénées atlantiques a demandé aux industriels, par la prise d'une vingtaine d'arrêtés préfectoraux, d'engager des actions d'investigation supplémentaires qui vont au-delà des dispositions réglementaires « classiques » afin d'améliorer la connaissance de leurs rejets atmosphériques : cette démarche unique en France et les études associées sont en cours.

En parallèle, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, sous l'autorité du Préfet de département va lancer un plan de mesures de la qualité de l'air autour de la plateforme de Lacq en élargissant les paramètres recherchés. Cette disposition inédite en France a nécessité une adaptation du matériel et une mobilisation plus importante du réseau de surveillance de la qualité de l'air ATMO NA.

**Cabinet du préfet**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication interministérielle**

Tel : 06 26 14 12 79

Mél : [pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-communication@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

[www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr](http://www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr) | [@prefet64](https://twitter.com/prefet64)

2/2

2 rue du Maréchal Joffre  
64 021 Pau Cédex